

# CONSEIL D'ÉCOLE

## Du 16 novembre 2021

### Étaient présents :

#### Municipalité :

Mr GERVILLE-REACHE Fabrice, maire de Nexon  
Mme BEAUPUY Claude, adjointe au Maire

#### DDEN :

Mme MARCELOT Annie

#### Enseignants :

Mme LAMONNERIE Sandrine, directrice, présidente du conseil d'école  
Mme BAYLET Belinda, secrétaire de séance  
Mme CHAUVIER Karine  
Mme DAVID Murielle  
Mme DARDILHAC Anne  
Mme LEGER Liselotte  
Mme LOULIER Coralie  
Mme SIMON DEROO Emmanuelle

#### Délégués parents d'élèves :

M. BONNET Fabien  
Mme JOUHAUD Agnès  
Mme HURBE Aurélie  
Mme QUETEL Aurélie  
M. SOIRAT Rémy  
M. THARAUD Sébastien

### Étaient excusés :

M. REYMBAUT, Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de la circonscription Haute-Vienne 6  
M. DEFORGE Florent, délégué de parents d'élèves  
Mme LASPOUGEAS Sara, déléguée de parents d'élèves

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR :

- ✓ Bilan de la rentrée : effectifs, classes, ...
- ✓ Elections des représentants des parents d'élèves
- ✓ Vote du règlement du conseil d'école
- ✓ Vote du règlement intérieur de l'école
- ✓ Projets 2021-2022
- ✓ Questions diverses

\*\*\*\*\*

## **1) Bilan de la rentrée :**

Effectif à ce jour : 166 élèves

Répartition :

Classe de Mme LAMONNERIE : 23 CP

Classe de Mme BAYLET : 18 CE1

Classe de Mme CHAUVIER : 18 CE1

Classe de Mme DAVID : 23 CE2

Classe de Mme SIMON DEROO : 25 CM1

Classe de Mme DARDILHAC Anne : 11 CM1 et 15 CM2

Classe de Mme LEGER : 26 CM2

Dispositif ULIS (Mme LOULIER) : 7

Mme BRUSQ Murielle assure la classe les jours où Mme LAMONNERIE est déchargée pour la direction (1/3 temps).

Deux AESH sont présentes sur l'école : Mme Magaly GRESILLON (AESH-Co dans le dispositif ULIS) et Mme Adeline REYROLLE.

Trois AED, accueillis dans les classes de Mmes Chauvier, Dardilhac et Lamonnerie, poursuivent leurs stages débutés l'an dernier au sein de ces mêmes classes.

Enfin, une personne en service civique sera affectée à l'école pour la période de janvier à juin 2022.

A noter que, cette année, Mme Gaudy, directrice de l'école maternelle, intervient ponctuellement au sein des classes le vendredi comme maître supplémentaire.

Protocole :

Après une rentrée sous le niveau du protocole sanitaire, ce dernier a été assoupli une semaine avant les vacances avec l'abandon du masque pour les élèves. Depuis ce lundi, le masque est à nouveau obligatoire en classe (niveau 2 du protocole).

## **2) Elections des représentants des parents d'élèves :**

Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école se sont déroulées vendredi 12 octobre 2021 :

270 parents étaient électeurs.

145 votes ont été comptabilisés.

53,70 % de taux de participation

Les 8 sièges à pourvoir sont attribués à la seule liste présentée. Les parents de cette liste élus sont :

Titulaires :

Mme HURBE Aurélie

Mme JOUHAUD Agnès

M. SOIRAT Rémy

M. DEFORGE Florent

M. THARAUD Sébastien

Mme LASPOUGEAS Sara

M. BONNET Fabien

M. ROUFFET Anthony

Suppléants :

Mme PIHAN Fanny

Mme QUETEL Aurélie

M. HURBE Patrice

Mme DESBORDES Marie-Ange

Mme BARROT Cathy

Mme LEDUC Pauline

Mme FAYEMENDY Virginie

Mme LASSERRE Karène

Conformément à l'article 6 du règlement du conseil d'école, les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école. Ils ne prennent pas part aux

débats, sauf après y avoir été invités par le président.

Sont suppléants les parents de la liste des suppléants présents au conseil d'école en plus des 8 parents membres de droit avec voix délibérative.

### **3) Vote du règlement intérieur du conseil d'école :**

Aucun changement n'est apporté au règlement intérieur du conseil d'école.  
Ce règlement est voté à l'unanimité des présents.

### **4) Vote du règlement intérieur de l'école :**

L'attention des participants est attirée sur le fait que les horaires indiqués dans le règlement intérieur concernent une situation qui reviendrait « à la normale ».

Actuellement, c'est le protocole sanitaire en vigueur qui induit les modifications des horaires de classe et de la garderie (comme indiqué à la fin du document).

Pour rappel, avec le protocole actuel, afin de limiter les brassages, les horaires de l'école sont les suivants :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

CE1 + ULIS	9h – 11h30	13h20 – 16h05
CP + CE2	9h – 12h	13h55 – 16h10
CM1 + CM2	9h – 12h15	14h15 – 16h15

- Les mercredis

CE1 + ULIS	9h – 11h50
CP + CE2	9h – 11h55
CM1 + CM2	9h – 12h

Pour la garderie, les horaires sont les suivants :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 7h15 – 8h50 / 16h15 – 18h30
- Les mercredis : 12h – 13h

Ce règlement est voté à l'unanimité des présents.

### **5) Sorties et projets :**

- JMF : 2 concerts prévus cette année (*Firmin et Hector* le 26/11 ; *La migration des tortues* le 21/01).

Le port du masque sera obligatoire pour tous les spectateurs, le pass sanitaire obligatoire pour les adultes (enseignants compris). Les groupes seront installés de manière à laisser une distance de deux mètres minimum entre chaque groupe.

- Médiathèque : 2 sorties prévues dans l'année (janvier et mai) pour les classes de CP, CE1 (les deux classes), CM2 et le dispositif ULIS.

- Chœurs en fête : projet musical départemental. La Conseillère Pédagogique Départementale, Mme Leclerc, interviendra 6 fois dans l'année pour proposer des œuvres qui seront ensuite travaillées en classe. Une rencontre avec les autres classes du département est programmée

le 21 juin devant la Mairie de Limoges.

- Puy du Fou : Les classes de CE2 – CM1 – CM1/CM2 et CM2 partiront (si cela est possible) pour un séjour de 2 jours et 1 nuit au Puy du Fou dans le cadre de leur projet sur le temps. Il a été difficile de trouver des dates, les réservations des années précédentes s'étant reportées. Aussi les 4 classes ne partiront pas ensemble.
- CE2 – CM2 : le 27 et le 28 juin
  - CM1 – CM1/CM2 : le 04 et le 05 juillet

Le budget par enfant est de 126€. 101 élèves sont concernés par ce projet.

Comme toujours, des actions seront menées tout au long de l'année pour faire baisser ce prix (chocolats, tombola, ...). La municipalité participera également au financement.

Un échéancier sera proposé aux familles. Cependant, en cas de difficulté, les enseignantes signalent que les parents doivent se rapprocher d'elles afin de trouver une solution, ceci afin qu'aucun enfant ne participe pas à ce séjour pour des raisons financières.

- Spectacle de fin d'année : La municipalité propose aux élèves des écoles maternelle et élémentaire une représentation du spectacle « Tricot » sous le nouveau chapiteau (financement municipalité + participation coopératives). Pour l'instant, il y a des interrogations concernant l'organisation de ce spectacle, ceci afin de limiter les brassages et de respecter les conditions d'accueil sanitaire.

## **6) Questions diverses :**

### **Question diverses posées par l'APE :**

#### **- Réparation du portail :**

La pièce commandée depuis la rentrée n'étant toujours pas disponible, un système de fermeture provisoire sera installé. Pendant le temps de classe, les portes de l'école seront fermées à clé. Pendant la récréation, une chaîne et un cadenas maintiendront le portail fermé.

#### **- Planification dès aujourd'hui des prochains Conseils d'Ecole :**

Deux dates sont retenues :

- Conseil d'Ecole du 2<sup>ème</sup> trimestre : mardi 08 mars à 18h
- Conseil d'Ecole du 3<sup>ème</sup> trimestre : mardi 14 juin à 18h

#### **- Protocole en cas d'accident :**

Un protocole, rédigé par la municipalité, est affiché dans la « salle de pause », sous l'armoire à pharmacie.

Mme Lamonnerie se renseignera auprès des services concernés pour savoir si un protocole doit être affiché et/ou diffusé au sein des établissements scolaires.

#### **- Pourcentage des parents pour chaque tranche de modulation du tarif de la cantine :**

La réponse est apportée par M. Gerville-Reache.

Ces 5 tranches ont été mises en œuvre pour permettre de bénéficier d'une restauration à 1€, cela n'étant autorisé par l'Etat que si une tarification modulée est mise en place.

Il a été décidé de s'aligner sur le système de tranche mis en place par la Région en matière de transport scolaire.

Cette modulation permet à 4 tranches sur 5 de payer le repas moins cher que le coût réel.

Une note sera faite de la part de la commune afin d'éclairer ce point.

### **Informations présentées par la municipalité**

- Conseil Municipal des Jeunes CMJ : la campagne est lancée pour 2 semaines. Les affiches sont en place. Le scrutin se déroulera le mardi 30 novembre au matin à la Mairie.

La première réunion du CMJ se déroulera le jeudi 09 décembre à 17h30 à la salle Méliès. Ce premier conseil sera accessible au public et fera suite à la plantation de l'arbre de la laïcité au jardin des sens à 16h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

La Directrice  
Mme LAMONNERIE

Le secrétaire de séance,  
Mme BAYLET